

Helma International Newsletter – Mars 2013



Edito

Une étude récente de PWC prévoit une progression de 50% du nombre de mobilités internationales dans les 10 ans qui viennent. D'aucuns annonçaient pourtant la fin de l'expatriation. Il n'en est rien. Dans une économie globalisée où un produit est conçu en Allemagne, fabriqué en Turquie et vendu en Malaisie, il est déterminant que l'entreprise fasse preuve d'une forte agilité géographique de ses ressources humaines. Ce qui a changé? Plus réactive, mieux sécurisée, et moins longue, la mobilité internationale est en train d'évoluer profondément. Devant les enjeux business croissants, avoir la bonne ressource au bon endroit au bon moment exige de la part des managers de la mobilité internationale de passer du mode artisanal à un professionnalisme averti et réactif. Transformer la mobilité internationale vers l'excellence c'est le défi que nous relevons au quotidien.

Sommaire

P1 : Edito

P2 : Paroles d'experts

Immigration : carte européenne une réelle simplification ?

P3 : Témoignage

Une implantation réussie en Inde

P3 : A savoir

P4 : Les rendez-vous de la mobilité internationale

P4 : Portrait

Contacts :

HELMA France

21 Boulevard Poissonnière
75002 Paris

Tel. + 33 (0) 1.80.49.18.00

Fax. + 33 (0) 1.80.49.18.01

contact@helma-international.com

www.helma-international.com

HELMA Malaisie

Level 16, Menara Park
Jalan Yap Kwan Seng
50450 Kuala Lumpur - MALAYSIA
French mobile: +33 (0)6 76 93 44 58
Malaysian mobile: +601 76 29 08 56

HELMA Allemagne

Im Grossacker 8
79252 Stegen - GERMANY
Tel. + 49 (0) 7661 6298 744
Fax. + 49 (0) 7555 6298 738
cbosenius@helma-international.com

HELMA Solutions India Pvt. Ltd.

No. 504, 5th Floor
Prestige Meridian -1
29, MG Road, Bangalore 560 001 - INDIA
Tél / Fax+ 91 (0) 80 40 95 90 70 / 71
contactindia@helma-international.com

HELMA Chine

Rm 212 A, 16 Henan Rd (South)
Shanghai - CHINA
Tel. + 86 (0) 21 63 55 30 22
Fax. + 86 (0) 21 63 55 30 66
lyang@helma-international.com

Parole d'experts

Immigration : carte bleue européenne, convergence des politiques d'immigration professionnelles européennes?

Depuis l'année dernière le titre de séjour « carte bleue européenne » (CBE) a été mis en place en France et au sein de certains pays de l'Union européenne, afin d'attirer des travailleurs étrangers hautement qualifiés sur une longue durée.

L'objectif est d'établir un titre de séjour et de travail qui garantisse les mêmes droits et facilite la mobilité professionnelle au sein de tous les pays de l'Union européenne.

Critères d'attribution

- 1,5 fois le salaire brut moyen de référence (52 725 € à novembre 2012),
- Un diplôme sanctionnant au moins 3 années d'études supérieures délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat dans lequel il se situe ou justifier de 5 ans d'expérience professionnelle de niveau comparable,
- Un poste de travail en adéquation avec l'expérience professionnelle du candidat et un contrat de travail d'une durée minimale de 1 an.

Avantages et inconvénients de la CBE

Avantages :

- Lors de l'examen de la demande de CBE, la situation de l'emploi ne sera pas opposable.
- Le dispositif est simplifié dans son ensemble (bénéfice de la procédure de guichet unique dans les grandes agglomérations françaises, pas de visite médicale, pas de Contrat d'Accueil et d'Intégration).
- Possibilité pour la famille du salarié de l'accompagner sur le territoire français grâce à la procédure de *famille accompagnante* (dérogation au principe de regroupement familial beaucoup plus long).
- Le conjoint du salarié titulaire d'une CBE, se verra délivrer un titre de séjour l'autorisant à travailler en France.
- Après 18 mois de résidence dans l'un des pays de l'UE, le salarié, titulaire d'une CBE, aura la possibilité d'exercer une activité professionnelle dans un autre état membre sans exigence d'une nouvelle autorisation de travail (il devra toutefois remplir les conditions d'attributions de la CBE dans cet Etat).
- Possibilité d'obtenir au bout de 5 ans de résidence dans le même état membre, d'obtenir une carte de résident CE de 10 ans.

Inconvénients :

- Pendant les deux premières années après la délivrance de la CBE, le salarié ne pourra exercer que l'activité professionnelle pour laquelle il a été admis en cette qualité. Il aura ensuite accès à toute activité hautement qualifiée de son choix.
- Ne concerne que les travailleurs hautement qualifiés (niveau d'études, expérience professionnelle et salaire conséquent).
- Un contrat de travail français devra être délivré, ce qui ne correspond pas toujours au souhait des entreprises dans le cadre de mobilités internationales.

Mise en perspective du dispositif

Le statut de CBE permet aux entreprises de s'adapter aux contraintes économiques actuelles favorisant une plus grande flexibilité dans les transferts au sein de l'UE.

En outre, ce dispositif répond aux besoins de professionnalisation de l'immigration en France et à l'attraction de talents au sein de l'UE qui demeure une priorité.

Témoignages

Une accélération à l'international - KEOLIS

Keolis est un leader du transport public de voyageurs dans le monde et est réputé pour trouver des solutions de transport adaptées aux problématiques locales de chaque ville et aux habitudes de déplacement des voyageurs.

Keolis a plus de 50 000 employés dans le monde (environ 20 000 à l'international).

Keolis est née du regroupement de plusieurs sociétés dans le secteur du transport public de voyageurs. Depuis, le groupe s'est développé et a connu une forte accélération à l'international : participation dans des projets sous divers aspects (prise de participation) au Canada (2002), Suède (2003), Royaume-Uni (2005), Allemagne (2006), Belgique (2008), Australie (2009)...

En mai 2012, Larsen & Toubro Metro Rail confie au groupe Keolis un nouveau projet : l'exploitation et la maintenance du métro d'Hyderabad en Inde. Le contrat représente environ 300 millions d'euros, sur une durée de 8 ans. Keolis et Helma International travaillent ensemble pour la mobilité de leurs employés en Inde.

A noter aussi que Keolis vient d'inaugurer de nouveaux bureaux à Wuhan, en Chine, pour des projets en cours dans ce territoire.

A savoir

Fiscalité :

La France en 5^{ème} position des pays avec la plus forte imposition – taux marginal de 45% - d'après le classement publié par Eurostat (06/03/13). Suite à la dernière augmentation des taux d'imposition, la France est entrée dans le top 10 des pays à la fiscalité la plus élevée en matière d'impôt sur le revenu derrière l'Allemagne N°1, la Belgique, le Canada, l'Espagne et les Etats-Unis.

Transfert International :

L'enquête Mercer 2012 sur la Qualité de vie révèle que Vienne en Autriche est encore la ville où il fait le plus « bon vivre » comme en 2011. Vienne est suivie par Zurich en Suisse et Auckland en Australie.

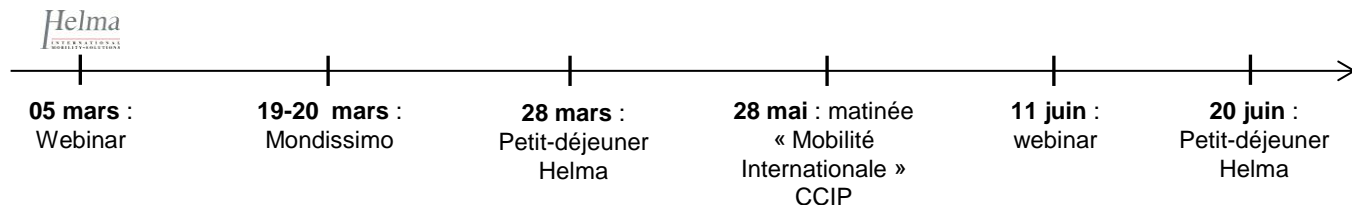
Sur le continent américain, les villes canadiennes dominent le classement : Vancouver (5e), Ottawa (14e), Toronto (15e), Montréal (23e) et Calgary (32e).

Les villes les plus importantes du Moyen-Orient et d'Afrique sont pour leur majorité en bas de classement.

Actualité Sociale :

Le 19 février 2013 les organismes français de protection sociale ont lancé la mise en œuvre de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) afin d'alléger les démarches faites actuellement par les entreprises. Le dispositif DSN, une base de données unique et dématérialisée, sera implémenté progressivement afin de permettre à l'ensemble des employeurs effectuer toutes les déclarations sociales via le site internet www.net-entreprises.fr au 1er janvier 2016. Ce site internet se chargera ensuite de répartir les données nécessaires aux différents organismes.

Les événements Helma International au cours du 1^{er} semestre 2013



5 mars : webinar Adhérents Syntec Numérique – *Bonnes pratiques Immigration : choisir le bon statut lors de l'impatriation de collaborateurs étrangers en France ?*

19-20 mars : participation au salon Mondissimo – Convention annuelle de la Mobilité Internationale

28 mars : Petit-déjeuner Helma – *Baromètre Helma : Meilleures Pratiques en Mobilité Internationale*

28 mai : Intervention lors de la Matinée « Mobilité Internationale » à la CCIP

11 juin : webinar Adhérents Syntec Numérique - *Envoyer vos collaborateurs français travailler à l'étranger : les bonnes pratiques en mobilité internationale* (pôle Conseil – Immigration – relocation)

20 juin : Petit-déjeuner Helma – *Nos solutions pour optimiser la gestion des « Short Terms »*

Un portrait



Susi CHERET

Directrice du Pôle Relocation

De nationalité suisse, Susi CHERET travaille dans la Mobilité Internationale, et plus particulièrement dans la relocation, depuis plus de 15 ans.

Susi a su mettre sa propre expérience de l'expatriation (Kenya, Espagne, Yémen Djibouti) au service de nos clients.

Sa réputation d'excellence s'est fondée sur une forte proximité, l'écoute et la prise en compte de tous les détails qui font la différence pour faire de l'arrivée en France des expatriés et de leur famille un succès immédiat.

La diversité des services proposés permet une réelle approche sur-mesure et des réponses adaptées au besoin de chaque famille.